

18 - Exercice 2016 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 163 685,66 € TTC sur le Budget Principal, 18 973,76 € HT sur le Budget Eau et de 19 938,55 € HT sur le Budget Assainissement.

Admissions en non-valeur et abandons de créances

Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29 juin 1987, M. le Chef du Service Comptable soumet au Conseil Municipal un état des taxes, redevances ou droits divers qu'elle ne peut recouvrer pour différents motifs.

L'irrécouvrabilité peut notamment trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec des tentatives de recouvrement (débiteur insaisissable par exemple).

Il vous est présenté un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 163 685,66 € TTC sur le Budget Principal, 18 973,76 € HT sur le Budget Eau et de 19 938,55 € HT sur le Budget Assainissement.

Motifs des admissions en non-valeur et des abandons de créances

Nature	Nombre	Montant
Budget Principal - Créances éteintes		
Surendettement et décision effacement de dettes	74	4 775,98 €
Clôture insuffisance actif sur redressement judiciaire / liquidation judiciaire	67	31 655,03 €
Certificat d'irrécouvrabilité	1	141,92 €
TOTAL	142	36 572,93 €
Budget Principal - Admissions en non-valeur		
PV carence	188	67 172,21 €
Poursuite sans effet	238	53 686,31 €
Personne disparue	71	3 373,03 €
NPAI et demande de renseignement négative	40	1 387,84 €
RAR inférieur au seuil de poursuite	59	447,97 €
Combinaison infructueuse d'actes	29	1 045,37 €
TOTAL	625	127 112,73 €
Budgets Eau et Assainissement - Créances éteintes		
Clôture insuffisance actif sur redressement judiciaire / liquidation judiciaire	26	7 144,25 €
Certificat d'irrécouvrabilité	69	14 898,51 €
Insuffisance d'actif	23	5 134,98 €
Surendettement et décision effacement de dettes	23	821,95 €
TOTAL (soit 26 463,82 € HT)	141	27 999,69 €

Nature	Nombre	Montant
Budgets Eau et Assainissement - Admissions en non-valeur		
PV de carence	56	5 168,98 €
Combinaison infructueuse d'acte	22	1 442,34 €
Personne disparue	6	151,85 €
NPAI et demande de renseignement négative	41	6 202,04 €
Poursuite insuffisante de la vente	7	151,64 €
TOTAL (soit 12 448,49 € HT)	132	13 116,85 €

Tranches de montant des admissions en non-valeur et des abandons de créances

Tranches	Nombre de pièces	Montant
Budget Principal - Créances éteintes		
< strictement à 100	78	3 955,42 €
> ou égal à 100 et < strictement à 1 000	59	18 662,40 €
> ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	4	7 814,55 €
> ou égal à 5 000	1	6 140,56 €
TOTAL	142	36 572,93 €
Budget Principal - Admissions en non-valeur		
< strictement à 100	526	17 669,94 €
> ou égal à 100 et < strictement à 1 000	79	18 608,69 €
> ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	16	30 020,09 €
> ou égal à 5 000	4	60 814,01 €
TOTAL	625	127 112,73 €
Budgets Eau et Assainissement - Créances éteintes		
< strictement à 100	88	3 275,37 €
> ou égal à 100 et < strictement à 1 000	46	15 847,33 €
> ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	7	8 876,99 €
TOTAL	141	27 999,69 €
Budgets Eau et Assainissement - Admissions en non-valeur		
< strictement à 100	94	3 047,68 €
> ou égal à 100 et < strictement à 1 000	36	7 643,31 €
> ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	2	2 425,86 €
TOTAL	132	13 116,85 €

Nature des abandons de créances pour le budget principal

Nature	Nombre de pièces	Montant
Loyers	18	4 637,64 €
PV graffiti et voirie	7	1 582,86 €
Restauration scolaire	371	14 187,40 €
Occupations du domaine public	23	7 434,68 €
Remboursement divers	105	97 094,59 €
Crèches	33	938,66 €
Maisons de quartier	68	1 236,90 €
TOTAL	625	127 112,73 €

Dispositif Solidarité Eau

Par délibération du 26 octobre 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention départementale «Solidarité Eau» dont l'objectif est de répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régler leurs factures d'eau et d'assainissement et éviter ainsi toute coupure.

Cette convention a été signée le 21 décembre 2005, en partenariat avec le Département du Doubs, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, les distributeurs d'eau et certaines communes du Département.

Dans ce cadre, la Commission locale de Coordination chargée de gérer le dispositif propose au Conseil Municipal de prononcer l'abandon de certaines créances détenues par la Ville, au titre du 1^{er} trimestre 2016, à hauteur de 583,15 € pour le budget eau et de 391,34 € pour celui d'assainissement.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2016 et inscrits sur les imputations 65.6541/6542.20200, 36100 et 36200 pour les budgets principal, eau et assainissement.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à admettre ces produits en non-valeur, à accepter ces abandons de créances et à en donner décharge à M. le Chef du service comptable.

«M. LE MAIRE : Vous savez que lorsque l'on est en non-valeur, cela ne veut pas dire que l'action publique est éteinte. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.